

Québec, le 17 août 2016

Monsieur Jean-Marc Fournier  
Leader parlementaire du gouvernement  
Cabinet du leader parlementaire  
du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
1035, rue des Parlementaires  
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 8 juin 2016, le député de Mercier, M. Amir Khadir, déposait deux pétitions adressées à l'Assemblée nationale demandant au gouvernement du Québec d'annuler le projet du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal de transférer des programmes de réadaptation en déficience physique du Centre de réadaptation Lucie-Bruneau vers l'Institut de réadaptation Gingras-Lindsay de Montréal.

Rappelons que depuis 2011, des travaux sont en cours entre le CRLB, l'IRGLM et l'IRD dans le but d'effectuer un rapprochement des continuums de soins et de services en déficience physique, et une fusion des trois installations. Cette démarche avait été approuvée par les conseils d'administration des anciens établissements.

À partir du 1<sup>er</sup> avril 2015, l'adoption de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales a modifié l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux afin de favoriser et de simplifier l'accès aux services pour la population, de contribuer à l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins et d'accroître l'efficacité et l'efficacités de son réseau. À cet effet, cette loi a prévu l'intégration territoriale des services de santé et des services sociaux par la mise en place de réseaux territoriaux de services de santé et de services sociaux visant à assurer des services de proximité et leur continuité ainsi que la création d'établissements à mission élargie.

...2

Le transfert des programmes vers l'Institut de réadaptation Gingras-Lindsay de Montréal permettra d'harmoniser les pratiques tout en assurant une meilleure fluidité des services offerts, et ce, au profit des usagers et de la population.

Veillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre déléguée,



Lucie Charlebois

N/Réf. : 16-MS-03488